

Thisy, puis les Forges (les Frosoges?), Saint-Priest, et diverses terres à Perreux, ainsi qu'à Olches et Villerêt, au-delà de la Loire. Il s'avança même jusqu'à Néronde, en plein Forez, dont la moitié du château et de la châtel-
lenie lui fut remise en alleu par le possesseur qui aussitôt les reprit de lui en fief. Comme le père de Guichard avait déjà reçu d'Herbert de Thisy une partie de cette châtel-
lenie, les sires en possédèrent ainsi la plus grande portion, sinon la totalité. Humbert III acquit Parigny et plusieurs autres fiefs, et en mariant son fils à Agnès de Thiern, comtesse de Montpensier, il étendit jusqu'en Auvergne les possessions de la maison de Beaujeu. De cette union sortit la branche cadette de Beaujeu, qui, outre le comté de Montpensier, posséda dans ce pays la seigneurie de Montferrand et plusieurs autres; l'un de ses descendants fut même seigneur de Roanne. Malheureusement cette branche s'éteignit à la quatrième génération sans postérité masculine.

En 1229, Humbert V, qui rendait hommage de toute ancienneté au comte de Forez pour Amplepuis et Cham-
melet, renonça à certaines prétentions au sujet de ce dernier fief, et à tous ses droits sur celui de Couzan; en échange, le comte lui remit tous les droits qu'il possédait à Chambost, avec le fief de Varennes et celui de Sainte-Colombe. Chambost, qui se rattachait au Beaujolais par les seigneuries de Joux et d'Affoux, était la partie la plus méridionale de cette baronnie, qui pénétrait ainsi comme un coin entre le Forez et le Lyonnais. Du reste, plusieurs fiefs et hommages du Lyonnais, notamment à Châtillon, à Morancé, à Chasselay et à Lissieu, appartenaient à nos princes, dont l'influence se faisait encore sentir au centre même de cette province, par le droit de garde qu'ils avaient depuis long-